




VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mai 2022

Envoyé en préfecture le 23/05/2022
Reçu en préfecture le 23/05/2022
Affiché le 
ID : 034-213401896-20220519-202200028-DE

Délibération N° 2022-028

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice FALCOU Adjointe au Maire.

Etaient présents : B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, N. ALBIGES, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

*Pouvoir : JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA
L. LOUIS a donné pouvoir à B. ORTIZ*

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

OBJET : CHARTE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC D'OLONZAC

Madame l'adjointe au maire présente au Conseil municipal la CHARTE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC D'OLONZAC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conditions de la charte telles que citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte et tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 20 mai 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

L'adjoint au Maire,



JY DUFAUD